



**ENSEIGNEMENT PRIVE 1<sup>er</sup> DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION  
RENTREE SCOLAIRE 2022-2023  
CALENDRIER DU MOUVEMENT**

28/01/2022	Les chefs d'établissement adressent à la DEP : <ul style="list-style-type: none"><li>• La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être,</li></ul>
25/02/2022	Les chefs d'établissement adressent à la DEP : <ul style="list-style-type: none"><li>• La liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé ,</li><li>• La liste des postes créés.</li></ul>
04/03/2022	Publication de la liste des postes vacants et susceptibles de l'être. Ouverture du serveur ALAMO (application locale d'aide au mouvement) et mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie.
31/03/2022 (minuit)	Fermeture du serveur ALAMO et de la mise en ligne du formulaire.
31/03/2022	Les maîtres adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO.
15/06/2022	Les chefs d'établissement adressent à la DEP la liste récapitulative des candidatures reçues avec mention de leur avis (favorable ou défavorable, sans ordre de préférence).
22/06/2022	Envoi des documents préparatoires aux membres de la C.C.M.I. (commission consultative mixte Interdépartementale)
29/06/2022	Réunion de la C.C.M.I.
30/06/2022	Notification des avis d'affectation aux chefs d'établissement.
14/07/2022	Date à laquelle prend fin le délai de 15 jours dont dispose le chef d'établissement pour faire connaître à la DEP son accord ou son refus sur la ou les candidatures retenues en CCMI.
15/07/2022	Notification des avis d'affectation aux enseignants. (envoi dématérialisé sur leurs boîtes électroniques académiques)
25/08/2022 (à confirmer)	Réunion de la C.C.M.I. pour les ajustements d'affectation et les affectations des lauréats concours 2022